

Sommaire

- le mot du président
- la gestion déléguée plus chère que la gestion par la collectivité
- des retours en gestion directe
- des agriculteurs victimes des pesticides

Le mot du président

Le 28 mars dernier le compte administratif 2010 du SIE de l'Arconce était présenté au comité syndical par une lecture de la secrétaire de quelques minutes.

Il a fallu moins de temps aux délégués pour adopter, sans question, ce budget 2010 de quelques 1 239 816,82 euros (8 132 663 francs) de dépenses et 1 505 934,73 euros (9 878 286 francs) de recettes.

Rappelons que le budget de la SAUR chargée de la gestion du service de l'eau potable (547 100 euros de recettes pour 2009) ne fait l'objet d'aucun débat ni contrôle et pas même de communication aux délégués du syndicat. Les recettes de la SAUR ont été arrêtées, pour 12 ans, en début de contrat en 2005, et augmentent sans autre justification que l'application d'un coefficient inflationniste (le coefficient K). Concernant le montant de ses dépenses, il est le résultat, non justifié, de ses savants calculs.

Ainsi va la gestion de l'eau potable, peu transparente, qui n'a de publique que le fait qu'elle nous concerne tous et que l'utilisateur la finance, et qui n'a de démocratique que le fait que des individus, désignés par leur conseil municipal, approuvent sans débat ce qui leur est présenté.

P.Bousseau

la gestion de l'eau et de l'assainissement par les délégataires privés revient plus cher à l'utilisateur

Le cabinet de conseil aux collectivités Wincome, spécialiste des délégations de service public de l'eau potable et de l'assainissement, publie le classement annuel 2009 des prix des services d'eau et d'assainissement pour les vingt principales villes françaises.

Les données de ce classement sont issues des rapports annuels sur le prix et la qualité du service fournis chaque année par les collectivités et correspondent au coût d'une consommation annuelle de référence (I.N.S.E.E) de 120 m³ par foyer.

La gestion de l'eau par les délégataires privés revient en moyenne 37 € plus cher à l'utilisateur et ce malgré plusieurs, et parfois très récentes, révisions tarifaires (c'est par exemple le cas de Lyon en 2008). Les cinq collectivités pratiquant les tarifs les moins élevés de ce classement sont toutes gérées en régie.

Même si le constat est beaucoup moins tranché que pour l'eau, la gestion de l'assainissement par les délégataires privés revient en moyenne 17 € plus cher à l'utilisateur.

(communiqué de Wincome)

Un constat qui confirme les précédents et la justesse de notre demande de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement par la collectivité.

Chalon Retour en régie?

Depuis quelques semaines, la remise à plat des contrats d'eau et d'assainissement ne semble plus guère faire de doute. A plusieurs reprises, le député-maire de Chalon a rappelé l'application de la jurisprudence du Conseil d'Etat de la commune d'Olivet qui interrompt l'exécution des contrats de plus de 20 ans. D'ici février 2015, Chalon pourrait bien reprendre le contrôle de son eau.

SPANC

De la communauté de communes "Autour du Mt St Vincent"

Une enquête réalisée par l'association "Consommation Logement et Cadre de Vie" (CLCV) au premier semestre 2010 sur les conditions de mise en oeuvre des contrôles et le montant des redevances auprès de plus d'une centaine de SPANC dans 20 régions montre une grande disparité des tarifs pratiqués :

- *pour le premier contrôle des installations, les prix vont suivant les SPANC de la gratuité à 184€.*

Le tarif des contrôles des installations neuves et réhabilitées des communes adhérentes à la communauté de communes "autour du Mt St Vincent" était de 50 euros non soumis à TVA en 2009 et 2010.

En 2011, la réalisation de ces contrôles a été confiée à Veolia et il est désormais de 119 euros HT; ce qui le situe en haut des tarifs relevés par l'association CLC.

CQFD

Huit départements français ont déjà imposé des restrictions d'usage de l'eau.

Rappelons que l'ensemble des usagers domestiques ne prélève que 8% de l'eau dans le milieu naturel (et moins, compte tenu des 30 % de fuite des réseaux) ; une eau qu'ils dépolluent avant de la rejeter dans la nature. Ce n'est donc pas les restriction d'eau des jardiniers amateurs qui réglerons le problème d'eau lié à la sécheresse.

La région de Montbéliard retire le marché de l'eau à Veolia

Après avoir délégué au secteur privé la distribution de l'eau, de nombreuses collectivités locales décident de reprendre la main, afin d'éviter que les prix ne s'envolent. En général, cette passation de pouvoir se fait au moment du renouvellement de contrat. Mais pour la première fois en France, une collectivité rompt en cours de route avec une entreprise privée de distribution d'eau : en 2015, les 120.000 habitants de l'agglomération de Montbéliard ne boiront plus l'eau distribuée par Veolia.

Baisse du prix de l'eau à Paris et accès à l'eau pour tous

Déclaration d'**Anne Le Strat** Adjointe au Maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux . Présidente d'Eau de Paris.

Annoncée le 22 mars dernier, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, cette décision historique intervient après vingt-cinq années de flambée continue de la facture sous la délégation au secteur privé, période pendant laquelle le prix de l'eau avait augmenté de 260%. Cette baisse de 8%, effective à partir du 1er juillet prochain, permettra de restituer aux usagers parisiens 76 millions d'euros sur la période 2011-2015. Elle est la conséquence directe de la reprise en gestion publique du service de l'eau par la régie Eau de Paris en charge aujourd'hui de la production, de la distribution et de la facturation.

Cette maîtrise publique de l'ensemble du service permet de dégager chaque année environ 35 millions d'euros de gains. Il aurait été injustifié de ne pas en faire bénéficier les usagers parisiens puisque ce sont eux qui financent intégralement, à travers leur facture, le service de l'eau. Ce juste retour à l'utilisateur parisien ne se fera pas au détriment de la durabilité du service. Cela s'accompagne d'un très haut niveau d'investissement, d'une gestion renforcée du patrimoine, d'une politique de préservation de la ressource en eau et d'une qualité de service améliorée.

Cette décision s'accompagne également d'un ensemble de mesures sociales ciblées pour les plus démunis. Une aide préventive à l'eau adossée aux aides au logement a été créée afin de prévenir les problèmes de paiement de la facture. Cela constitue une première en France. Nous doublons aussi la contribution d'Eau de Paris (500 000 €) au Fonds Sdidarité pour le Logement afin d'améliorer la prise en charge des impayés d'eau des ménages parisiens. Par ailleurs, sous réserve de l'existence d'une convention, les squats peuvent être alimentés en eau tant que la décision de justice n'a pas été prise. Parallèlement nous travaillons avec les bailleurs sociaux et des associations pour l'installation de kits d'économiseurs d'eau. Un premier partenariat s'est monté entre la régie Eau de Paris et Paris Habitat. Cette initiative présente des vertus à la fois économiques - gain de 100€ annuel sur le budget eau et énergie de chaque ménage - et écologiques - baisse moyenne de 15% des consommations d'eau.

Avec la baisse du prix de l'eau pour tous et ces mesures d'aide sociale à l'eau, le droit à l'eau à Paris ne relève pas du slogan mais de l'application concrète.

XVI^{ème} COLLOQUE AQUAREVOLTE
28 MAI 2011 de 9h à 17h30
MAISON DES ASSOCIATIONS Salle Rodin
14 rue Boiron MORNANT - Rhône

THEMES :

LE SPANC – RAPPEL DES DIFFERENTS MODE DE GESTION
dont la nouveauté : Sociétés Publiques Locales (avantages et inconvénients)

Une quarantaine d'agriculteurs, atteints de graves pathologies après avoir manipulé des pesticides, viennent de créer une association pour aider les victimes et alerter les pouvoirs publics.

Une quarantaine d'agriculteurs, en majorité atteints de graves pathologies, ont créé, samedi 19 mars à Ruffec (Charente), une association nationale de défense des victimes des pesticides pour provoquer une prise de conscience des pouvoirs publics et offrir une aide aux malades, a-t-on appris auprès de son président. Baptisée "Phyto-Victimes", l'association s'adresse aux professionnels utilisateurs de produits phyto-sanitaires pour les accompagner moralement et juridiquement et "au-delà sortir de l'omerta", a déclaré à l'AFP son président Paul François. "C'est difficile d'accepter que la profession à laquelle on croit vous empoisonne à petits feux", explique-t-il. Il s'agit dans un premier temps d'"arrêter de faire un déni de cette situation", a-t-il affirmé. Il fait référence à des professionnels agriculteurs, viticulteurs, agents des espaces verts, pépiniéristes âgés de 40 à 60 ans, atteints de cancers de la prostate, de la vessie et de maladies neurologiques, après avoir manipulé pendant 10 à 30 ans herbicides, fongicides, insecticides et autres molluscicides.

"Le profit avant la sécurité" ?

"Même si les produits sont homologués, ils ont l'impression qu'on ne leur a pas dit toute la vérité sur leur toxicité", ajoute le président de l'association. "On se demande si on n'a pas fait passer le profit avant la sécurité", dit-il, comparant ce débat avec celui actuel sur le nucléaire. Le producteur charentais de céréales souffre lui-même de troubles neurologiques et d'un déficit de défense immunitaire après l'utilisation intensive de pesticides sur son exploitation agricole. Il se bat pour faire reconnaître ses pathologies comme maladie professionnelle. "C'est une bombe à retardement", lance l'agriculteur qui voit des similitudes avec les maladies de l'amiante. Mais "on n'attendra pas aussi longtemps que pour l'amiante: il y a des gens qui vivent des drames familiaux, il faut les aider, ce n'est pas possible de les laisser crever dans leur coin", ajoute-t-il.

"Pas là pour dire qu'il faut passer au tout bio"

L'association, dont la vice-présidente est la veuve d'un viticulteur mort en janvier des suites d'une leucémie reconnue maladie professionnelle, demandera de l'aide à la Mutualité sociale agricole (MSA), qui mène un programme de surveillance des intoxications "Phyt'Attitude". "S'il y a hécatombe, ça va avoir un coût, peut-être qu'il faudra demander aussi des comptes aux firmes", a estimé le céréalier, conscient que ce serait un combat de "David contre Goliath". "Nous ne sommes pas des va-t-en-guerre", a-t-il tempéré, "on n'est pas là pour dire qu'il faut interdire les pesticides et passer au tout bio".

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/societe/20110320.OBS9958/une-association-pour-les-agriculteurs-victimes-des-pesticides.html>

éditeur : ACE ARCONCE - siège social Volsin 71220 Marizy directeur de la publication P.Bousseau impression Ace Arconce

adhésion 10 euros

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :
ACE ARCONCE – Volsin – 71220 Marizy

J'adhère à ACE ARCONCE

Mme

Melle

M.

Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville :

Tél. :

e-mail :

Signature

Retrouvez les documents de
ACE ARCONCE
sur le site :
www.ace-arconce

contact
ace.arconce@orange.fr